



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL PROCES VERBAL

SEANCE DU 07 avril 2025 – 18 heures

Etaient présents : 13

DELFOLIE Yves - DECOSTER Christine - LEROY Jean Alain - Denis CITERNE - DEROULLERS Patrick - BOUREL Michel - Paul GRUSON - VANCAYZELLE Véronique - MAES Philippe - LEVANT-BOULINGUIEZ Pamela - DEFOSSEZ Odile - DULONGCOURTY Evelyne - MOULART Fabienne

Ont donné procuration : 2

Séverine TURCQ à Christine DECOSTER prenant fin à 19h17 suite à l'arrivée de Mme TURCQ
Louis Alexandre DUCROQUET à Patrick DEROULLERS

Était absent :

Effectif du conseil municipal : 15

Présent en séance : 13

Procurations : 2

Absents : 0

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer

Secrétaire de séance : Paul Gruson

1-Approbation du procès-verbal du 17 mars 2025

Mme Decoster demande de rajouter au PV qu'elle s'est rétractée ensuite en annulant sa demande de démission par mail.

M. Deroullers demande si le PV a été rectifié car il y a une inversion entre les pous et les contres. Les votes ont été inversés lors de son non-maintien. Il demande la modification dans le sens des voix. C'est 8 contre le maintien et 7 pour. M. Gruson confirme qu'il a fait une erreur de frappe. Cela sera modifié pour donner suite à cette remarque. M. Gruson présente ses excuses pour cette erreur.

Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité

2- Nom à donner à la salle polyvalente à vocation sportive

Mme Vancayzeele avait proposé le nom du 1er maire du village : Alexandre Becqué

M. Le maire propose la salle Patrick Duriez qui a été adjoint aux travaux.

M. Maes propose le nom André Gruson qui est le premier maire à mettre en place des équipements sportifs dans la commune. C'est lui qui a créé le stade du village.

Mme Decoster propose la salle Jean Pierre Vitse. Elle demande si on ne ferait pas une enquête auprès des Merrisiens. M. Le maire n'est pas d'accord car il l'avait auparavant fait dans une lettre. M. Deroullers souhaite le faire. M. Le maire souhaite que ce soit le conseil municipal qui décide.

Après en avoir délibéré par vote à main levée :

Alexandre Becqué : 2

Joseph Joye : 0

Louis Dezitter : 0

Yves Delfolie : 0

Patrick Duriez : 6
André Gruson : 2
Jean Pierre Vitse : 5

Sous réserve de l'accord de Mme Duriez, le nom de la salle sera la salle Patrick Duriez.

3- Compte financier unique – Exercice 2024

M. Le maire présente la nouvelle façon de présentation. Il remercie Mme Decoster pour son investissement lors de la préparation de l'ensemble des documents présentés.

Mme Decoster prend la parole et présente le compte financier unique. Mme Decoster fait part qu'elle a bien reçu les questions et qu'elle y répondra à la suite de la présentation du compte financier unique.

M. Leroy demande des renseignements sur le prêt relais. Il a été remboursé. Il nous aurait coûté 72 000 € si on avait attendu la fin d'année. Les éléments apparaissent dans la ligne 16 des dépenses d'investissement.

Place au vote, le maire sort.

Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité

4- Vote des subventions aux associations

M. Le maire rappelle que chaque membre du bureau et/ou de l'association doit sortir de la pièce lors du vote pour son association.

Ancien combattant : Validé pour 10 voix pour 200 €

APE : Validé pour 14 voix pour 1 700 €

Auréthérapie : M. Leroy part du principe qu'il faut encourager l'association et l'aider dans ses financements. Il propose 100 € pour démarrer. 13 voix pour 100 €

Basket : Rien demandé

BMC : Association en cours de création sur la commune. La première manifestation a été communiquée avec la lettre du maire. M. Gruson propose de faire la même chose que l'association Auréthérapie. La somme demandée correspond au festival conteur en campagne. 14 voix pour 100 €

Centrale Physique Club : Validé pour 12 voix pour 1 200 €

Aînés : Après détail, il y a plusieurs événements supplémentaires, le coût de l'alimentation a augmenté. 2 abstentions et 5 pour, validé pour 3 500 €.

Comité des fêtes : M. Deroullers et M. Bourel souligne que ce n'est pas parce que l'association prévoit des événements supplémentaires qu'il faut rajouter de l'argent de la subvention. M. Le maire tient à rappeler qu'il faut laisser les animosités personnelles de côté lors du conseil municipal. Il tient à rappeler la formule qui a bien fonctionné l'année dernière. Il tient à rappeler que le comité des fêtes fait beaucoup pour le village. 5 contre, 2 abstentions, 5 pour.

Le maire propose 6 000 € 8 pour, 4 absentions

CSPM : Il y a de l'argent sur le compte. M. Leroy cherche à comprendre pourquoi l'association demande une subvention. M. Bourel dit que vu l'argent sur le compte, il ne faut rien leur donner. M. Deroullers propose de donner 100 euros car cela fait longtemps qu'ils n'ont rien demandé. 13 voix pour 100 €.

Don du sang : M. Le maire rappelle que les salles sont prêtées gracieusement. Ils laissent le choix au conseil de décider. Le conseil décide à 13 voix de pour 500 €

Foot : M. Le Maire souligne que M. Bourel étant animateur, il y a conflit d'intérêt. M. Bourel soutient que non, il lui demande de sortir pour éviter des discussions et va se renseigner auprès du juriste pour être sûr. Mme Grasset arrive à 19h17 et prend part au vote à partir de cette heure. M. Le maire souligne que le foot fonctionne bien, que M. Bourel fait des entraînements auprès des jeunes le mercredi. 13 voix pour la demande de 3 000 €.

Legswing : La demande initiale était de 20 000 €. Après rendez-vous avec M. Le Maire, elle est a modifié sa demande à 500 €. Le conseil en général souligne que la présidente se bat pour faire vivre son association et faire de belles choses comme le prochain gala. M. Leroy dit que 500 € n'est pas incohérent. Elle a 41 adhérents Merrisiens sur 147 adhérents. 14 voix pour 500 €.

Loisirs créatifs : 7 pour 350 € 2 abstentions et 3 contre.

Médiathèque : 13 voix pour 3 000 €

Poker : 14 pour 350 €

Tir à l'arc : 14 pour 750 €

Souvenir français : 11 voix pour 150 €

Ecole classe découverte : Déjà voté ultérieurement.

5- Vote des taux des taxes foncières bâties et non bâties

Le Maire rappelle que les impôts n'ont pas augmenté depuis le début de son 1^{er} mandat et propose de reconduire cette stagnation des taux.

Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité

6- Budget primitif 2025

M. Le maire donne la parole à Mme Decoster. Le budget prévisionnel 2025 pour les produits de service est moindre car les aînés ne passent plus par la mairie pour les repas. M. Leroy demande pourquoi le BP des impôts est le même qu'en 2024. Mme Decoster explique qu'elle a déjà reçu tous les chiffres pour cette année.

Les charges du personnel ont fortement augmenté. Actuellement, deux agents territoriaux sont rémunérés sur un même poste avant le départ en retraite de l'agent titulaire. Il faut également prendre en compte le recrutement de plus d'animateurs pour cet été. La mairie doit payer aussi les allocations de retour à l'emploi d'un agent. Et pour finir, il y a une réserve pour les arrêts maladie afin de recruter un contractuel de remplacement.

La salle est comprise sur 100 % de l'année dans ce budget d'où les augmentations. Il y a moins de charges financières car le prêt relais a été déjà remboursé en totalité.

Pour le local qui était loué par l'institut, le loyer n'est plus comptabilisé à partir du 31/03. Les locations de salle ont été comptées jusqu'au 31/03. Tout le reste sera en plus.

M. Le maire reprend la parole sur la partie des investissements. Pour la toiture de la salle associative, il est inquiet par rapport au devis qu'il a en sa possession. Il craint que la structure ne puisse supporter la sur toiture. Le coût d'une nouvelle toiture serait de 450 000 €. Irréalizable aujourd'hui pour 2025 et 2026. Il faudrait passer par des subventions et monter les dossiers. M. le Maire ne souhaite pas se lancer sur la démolition du bâtiment existant et en faire un nouveau. Voilà comment il justifie l'année blanche sur l'investissement en construction. M. Bourel demande si on continuera de la réparer. M. Le maire le confirme.

Concernant l'aire de jeux, M. Le maire voulait remplacer le portique qui est vieillissant et endommagé. M. Citerne s'est proposé de le réparer et le rajeunir. M. Le maire souhaite enrichir l'aire de jeux avec un rocher d'escalade. Le sol anti chute est compris avec la mise en place. Mme Decoster demande qui est responsable si un enfant se blesse. M. Bourel souligne qu'il faudrait y mettre un panneau pour la décharge envers les parents. M. Le maire présente aussi un investissement pour des places de parking autour des ateliers municipaux. Mme Levant trouve que ce n'est pas forcément une dépense utile et urgente. M. Bourel rejoint cette demande. Il souhaite aussi refaire le trottoir dans la Breenack straete. Mme Vancayzeele souligne que cela paraît cher pour ce que c'est. M. Le maire veut aussi mettre des dalles pour protéger le revêtement du sol de la salle de sport afin d'arrêter les manifestations dans la salle des fêtes qui devient trop petite. Cela permettrait de recevoir tous types de chaussures (baskets, talons aiguilles, etc.). M. Leroy explique pourquoi le choix de dalle et non de rouleau. Un investissement est prévu pour raccorder l'école niveau 2 au panneau solaire de la salle. Ce raccordement pourra permettre de débrider les panneaux. M. Deroullers conseille à M. Leroy et à M. Citerne de se renseigner sur la qualité du câble électrique et sa capacité à encaisser la charge.

Après en avoir délibéré, 7 abstentions et 8 pour.

Infos diverses :

- M. Le maire fait part d'une demande de partenariat entre le Train Rose et la commune. 4 personnes en situations de handicap et 4 brancardiers Merrisiens participent à l'association. M. Le maire propose de donner 300 euros de subvention. 12 voix pour, 1 voix contre et 1 voix en abstention.

La séance est levée à 20h30

A Merris, le 07/04/2025

Le Secrétaire de séance

Le Maire,

Paul GRUSON

Yves DELFOLIE